

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX-EST  
VILLE DE CLERMONT



## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, Brigitte Harvey, Directrice générale de la Ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 12 août 2019 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située sur le chemin de la Croix, lot 3 256 323 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme la marge avant minimale à 70 mètres et la marge avant maximale à 140 mètres alors que la grille de spécifications de la zone 020-Rec exige une marge avant fixe de 30 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 12 août 2019.

Donné sous mon seing à Clermont, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille dix-neuf.

**Brigitte Harvey, Directrice générale**